

BA – Informations Financières

Frais pour l'année académique 2023 - 2024

LE COÛT RÉEL DE LA FORMATION UNIVERSITAIRE

Le coût élevé des études est une réalité dont nous sommes pleinement conscients au Continental Theological Seminary. Par conséquent, notre objectif est de proposer nos programmes à un prix raisonnable, et nous faisons de notre mieux pour y parvenir par le biais d'initiatives de collecte de fonds et de bourses d'études qui couvrent une partie substantielle des frais d'études. La faculté ne reçoit aucune subvention gouvernementale et, par conséquent, il incombe aux étudiants de couvrir le reste des coûts. Par exemple, pour l'année scolaire 2023-2024, l'estimation du coût réel de l'éducation pour un étudiant résidentiel à temps plein est d'environ 13 260 euros. Chaque étudiant est subventionné à hauteur d'environ 50 % de ce coût réel, comme le montrent les tableaux ci-dessous. Par conséquent, les frais de scolarité, de chambre et de pension pour un tel étudiant ne dépasseront pas 6 630 €.

ÉTUDIANTS À TEMPS PLEIN (Statut – entre 36 et 63 ECTS par an)			
Des frais s'appliquent pour les modules supplémentaires au-delà de 63 ECTS.			
DESCRIPTION	PAR ANNÉE	PLAN DE PAIEMENT INITIAL (Début d'année scolaire)	PLAN DE PAIEMENT MENSUELS*
<i>Étudiants hors campus - Frais de scolarité et d'administration uniquement</i>	3110 €	1130 €	250 €
<i>Étudiants célibataires sur le campus - Frais de scolarité, administration, Pension et logement (location de la chambre, services publics, repas)</i>	6630 €	2130 €	565 €
<i>Étudiants mariés - Frais de scolarité, frais administratifs et loyer d'appartement**</i>	6715-9770 €	1935-2790 €	600-875 €

*Comprend des frais uniques de 20,00 EUR pour le plan de paiement échelonné (étudiants sans visa uniquement).

**Le loyer de l'appartement dépend du type d'appartement choisi.

ÉTUDIANTS À TEMPS PARTIEL: Les étudiants à temps partiel seront facturés pour chaque cours individuellement (270 € ou 535 €, selon les ECTS du cours).

OPTIONS DE PAIEMENT: Les étudiants à temps plein du CTS ont la possibilité de payer en totalité au moment de l'inscription et de bénéficier d'une réduction de 100 € - étudiants résidentiels / 50 € - étudiants non résidentiels, ou de payer par mensualités (voir le tableau ci-dessus).

FRAIS DE DOSSIER: 40 € (uniquement pour les nouveaux étudiants)

PROGRAMME DE TRAVAIL DES ÉTUDIANTS

Les frais de scolarité sont fixés à un niveau, qui prend en compte le fait que les étudiants doivent s'acquitter de tâches liées au programme de travail et à l'entretien du campus, comme indiqué dans le manuel de l'étudiant. Un manque de coopération persistant, des retards ou des absences aux devoirs requis des étudiants, pour quelque raison que ce soit, entraîneront l'imposition de frais de pension et de logement supplémentaires.